# COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## SEANCE DU 31 JANVIER 2024

## RAPPORT N° I-1 24SGADB0001

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 15

<u>Date de convocation</u>: 25 janvier 2024

<u>Date d'affichage</u>: 1 février 2024

#### **OBJET:**

Adoption du compte-rendu du bureau communautaire du 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 23

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 23

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

# Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 8

n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 31 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, président.

## **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

#### **VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

#### **CONSEILLERS DELEGUES**

#### **ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:**

- M. Roger BURTIN
- M. Georges LACOUR
- M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
- M. FREDON (pouvoir à Mme FALLOURD)
- M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
- M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
- M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
- Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)
- Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
- M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)

# **SECRETAIRE DE SEANCE:**

**Mme Montserrat REYES** 



## Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2022, devenue exécutoire le 22 décembre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 7 décembre 2023.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 7 décembre 2023.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 1 février 2024 et publié, affiché ou notifié le 1 février 2024

Mod.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

MDP.

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI